



**Carole DELGA**  
Ancienne ministre  
Présidente

Toulouse, le 7 juillet 2017

Accusé de réception



**MONSIEUR SERGE ROQUES**  
**PRESIDENT**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU**  
**GRAND VILLEFRANCHOIS**  
**BATIMENT INTERACTIS**  
**CHEMIN DES TREIZE PIERRES**  
**BP 421**  
**12204 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE**  
**CEDEX**

**NOS REF** : CD/AD/SGCT/A17-22623

**OBJET** : Modification du PLU des communes de La Rouquette et de Savignac

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu le courrier que vous avez adressé à la Région en date du 7 juillet 2017.

Votre demande a été confiée à la Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne qui ne manquera pas de vous répondre dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

**Carole DELGA**



Conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 Janvier 1978, nous vous précisons que toutes les informations communiquées dans le cadre d'une demande de subvention, font l'objet d'un traitement informatisé, aux seules fins de l'instruction du dossier. Vous pourrez exercer le droit d'accès et de rectification des données.

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse  
22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9 France  
33 (0)5 61 33 50 50 - carole.delga@laregion.fr

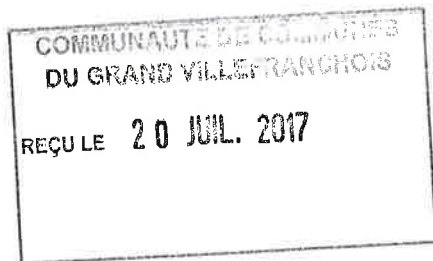
Montpellier  
201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier cedex 2 France  
33 (0)4 67 22 80 00



laregion.fr

Rodez, le 13 juillet 2017

**LE PRESIDENT**



Monsieur Serge ROQUES  
Président  
Communauté de Communes du Grand  
Villefranchois  
Bâtiment Interactis  
Chemin des Treize Pierres  
BP 421  
12204 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la modification des PLU des communes de La Rouquette et de Savignac, vous avez consulté la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron.

Nos services ont examiné les dossiers qui ont été élaborés et je tenais à vous informer qu'ils n'appellent pas de remarques particulières.

J'exprime donc un avis tout à fait favorable à ces projets de modification qui permettront le développement d'acteurs économiques majeurs de votre territoire.

Je reste à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Dominique COSTES.



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
AVEYRON



**Monsieur Serge ROQUES**

Communauté de Communes du Grand  
Villefranchois  
Bâtiment Interactis  
Chemin de Treize Pierres - BP 421  
12 204 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE

Rodez, le 24 juillet 2017

**Service Aménagement &  
Environnement**

Dossier suivi par  
**Annette CIGAL**

N/Réf : CL.AC.MTT

Objet : Modification n°3 des Plans Locaux d'Urbanisme de  
**La Rouquette et Savignac**

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L.153-40 et L.132-7 du Code de l'Urbanisme, vous nous avez transmis pour avis, le 11 juillet 2017, les projets de modifications n°3 des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de **La Rouquette et de Savignac**.

**Siège social**  
Carrefour de l'Agriculture  
12026 Rodez cedex 9  
Tél : 05 65 73 79 00  
Fax : 05 65 73 78 00

L'objet de ces modifications est de permettre l'extension de la zone d'activité de la Glèbe sur les communes de La Rouquette et de Savignac pour répondre à la demande d'implantation d'une activité.

**Antennes régionales**

Nord Aveyron (CDANA)  
Espalion

Rodez Nord (CDARN)  
Onet le Château

Ségala (CDAS)  
Baraqueville

Sud Aveyron (CDASA)  
Vabres l'Abbaye

Villefranchois (CDAV)  
Villefranche de Rouergue

Vallée de l'Aveyron  
- Lévézou (CDAVAL)  
Laissac

**Pôle de formation**  
Élevage et machinisme  
Villefranche de Rouergue

Au vu des éléments du dossier qui nous a été transmis, nous constatons que :

- La zone d'activité de La Glèbe, reconnue comme étant une zone d'intérêt régionale (ZIR) arrive aujourd'hui à saturation par manque de parcelles susceptibles d'accueillir un projet d'envergure.
- Ce projet d'extension porte sur une surface de 9000 m<sup>2</sup> dont une partie est propriété de la Communauté de Commune et une partie est en cours d'acquisition .
- Ces modifications s'inscrivent dans une logique prévue aux PLU de La Rouquette et de Savignac. En effet, le projet est de faire basculer une partie de la zone AUX2 en AUX1.

En conséquence, nous donnons un avis favorable à ces modifications.

En vous souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

Jacques MOLIÈRES

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Établissement public

Loi du 31/01/1924

Siret 181 200 023 00016

APE : 9411Z

[www.aveyron.chambagri.fr](http://www.aveyron.chambagri.fr)



**Pôle Grands Travaux, Routes,  
Patrimoine départemental, Collèges, Transports**

Direction des Routes  
et des Grands Travaux  
Réf : DRGT/SEAS/GF-

Flavin le 1<sup>er</sup> août 2017.



Monsieur Serge ROQUES  
Président de la Communauté de Communes  
du Grand Villefranchois  
Bâtiment Interactis- Chemin des Treize  
Pierres  
BP 421  
12204 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE

Objet : Modification N° 3 du PLU des communes de La Rouquette et Savignac.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu m'adresser le dossier de modification n° 3 des PLU des communes de La Rouquette et Savignac dont l'enquête publique va débiter à partir de la fin du mois d'août 2017.

Cette procédure concerne la modification d'une partie de la zone AUX2 pour la transformer en zone AUX1 afin d'optimiser le développement de la zone d'activités de La Glèbe.

Ces dossiers ne soulèvent pas d'observation particulière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur des Routes et des Grands Travaux

Laurent CARRIERE

Copie : Subdivision Ouest- SEAS-ADS

Conseil départemental  
Direction des Services Techniques  
Route du Monastère  
CS 10024 - 12450 Flavin  
Tél. : 05 65 59 35 00  
Fax : 05 65 68 99 98  
drgt@cg12